

**Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE**  
**Délibération du Conseil Communautaire : séance du 3 août 2009.**

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 25. Nb de délégués votants : 25.  
Affichage convocation : 27/07/2009. Publication de la délibération : 06/08/2009. Envoi à sous-préfecture : 06/08/2009.

L'an deux mille neuf, le trois août à 21 heures, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 27/07/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'IHOLDY, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

**Présents** : Marc ARRACHOU, André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eñaut HARISPURU, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, Nadège SARAGUETA et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés/non excusés** : Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur Bernard CACHENAUT a été élu secrétaire de séance.

**Objet : convention avec le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) « Goxama ».**

Le Président donne lecture d'un projet de convention de partenariat entre le RAM Goxama et la Communauté de Communes et demande aux délégués de se prononcer sur les termes de cette convention.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE :**

- les termes de la convention annexée,

**AUTORISE :**

- le Président à signer la convention de partenariat avec le Président du RAM Goxama.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

Le Président,

